



Bulletin n° 10 – Décembre 2018

Les Echos d'Aussevielle



Mairie d'AUSSEVIELLE
Rue Gozes Abadies
64230 AUSSEVIELLE

Tél. : 05 59 68 62 06
Fax : 05 59 68 70 26

Courriel :
aussevielle.mairie@wanadoo.fr

site : <http://www.aussevielle.fr>

Site Mairie de PAU :
<http://www.pau.fr/>

Charme d'antan

*Une Grange restaurée en magnifique demeure
à Aussevielle*



Le Mot du Maire



Madame, Monsieur,

L'année 2018 se termine déjà avec son cortège de bonnes et de mauvaises informations.

Au plan national, le mouvement des gilets jaunes restera l'événement majeur dans nos esprits. Chacun se doit d'apprécier le contenu de ce soulèvement populaire mais la plus grande majorité des Français se déclarent contre les dégradations et les destructions générées par les casseurs et pilleurs de tous bords.

A l'échelon communal, les inondations du mois de juin ont marqué le territoire et certains administrés. Il faut se rendre à l'évidence, le climat change, la terre se réchauffe et les conséquences en résultant sont de plus en plus destructrices. Les saisons sont moins marquées, les variations de températures peuvent être brutales, les événements climatiques deviennent plus nombreux et bien plus violents.

Les 12 et 13 juin 2018, après plusieurs jours de pluies incessantes, la commune a été impactée par des inondations impressionnantes. Le centre ancien du village et sa périphérie immédiate ont subi les débordements des ruisseaux Ousse des Bois et Lagoé auxquels se sont conjuguées les eaux de ruissellement provenant des coteaux.

Des dégâts conséquents ont été constatés chez une trentaine de particuliers mais également dans les bâtiments communaux – école, mairie, église, cimetière – et sur la voirie communale.

La commune a été déclarée en état de catastrophe naturelle permettant aux assurances une indemnisation plus rapide de chaque sinistré.

Il convient ici de saluer l'élan de solidarité qui s'est exprimé immédiatement et de remercier toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu donner de leur temps, prêter du matériel et des équipements au profit des sinistrés.

Il faut également regretter le comportement de quelques personnes chez lesquelles les notions de respect ont apparemment disparu.

Cependant, malgré la mise en service du Plan Communal de Sauvegarde au 1^{er} mai 2018, force est de constater qu'il convient déjà de compléter ce document destiné à la protection des personnes et des biens par :

- La création d'un système d'alerte des populations efficace 24h/24h, 7 jours/7 jours,
- La création d'une cellule communale de crise impliquant non seulement les élus mais également des résidents volontaires,
- L'organisation en 2019 de réunions d'information des populations en liaison avec les professionnels des secours.

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est déléguée aux intercommunalités (CAPBP). Cette nouvelle compétence, dite GEMAPI, n'est pas financée par l'Etat. Aussi, les collectivités peuvent mettre en place une taxe pour couvrir les dépenses liées à la gestion des cours d'eau et des risques de crues.

Ces nouvelles dispositions ne retirent pas l'obligation faite aux propriétaires riverains d'entretenir les berges du cours d'eau, la végétation notamment.

L'année 2019 est déjà là !

Au nom du Conseil Municipal, permettez-moi de vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2019.

Jacques Locatelli



La Commune

Les inondations du mois de Juin

La municipalité remercie toutes les personnes qui se sont associées pour aider les personnes sinistrées et participer au nettoyage des bâtiments municipaux. Les élus se sont mobilisés pour effectuer des tournées dans la nuit du 13 juin afin de surveiller la montée des eaux dans les rues du bas du village. Vers 1h30 du matin vu la montée rapide des eaux, il a été décidé d'alerter les personnes qui risquaient l'inondation de leur habitat, malheureusement l'eau avait déjà pris ses aises dans certaines maisons. A ce titre, il a été constaté que plusieurs sonnettes étaient hors d'usage, ou manquantes. Nous invitons donc nos administrés à contrôler leur équipement.

A la suite des inondations, les dégâts subis par la commune (bâtiments, voirie, équipements) ne sont pas intégralement remboursés par notre assurance. Aussi, nous avons sollicité la CAPBP et le CD 64 pour obtenir une aide exceptionnelle.

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées nous accorderont une aide ; un dossier leur a été transmis en date du 15 octobre 2018.

En prévention d'un risque climatique ou d'ordre accidentel (comme le déraillement du train à Artix en 2014), le conseil municipal mettra en place un plan de secours : il s'agit du plan de sauvegarde qui vise à répartir les différents rôles des élus pour mieux anticiper et gérer les situations.



Projet de création d'une police municipale intercommunale

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a pour projet de créer une police municipale intercommunale à compter du 1er mars 2019.

Le coût pour notre commune serait d'environ 4600 € à l'année, avec un engagement de 3 ans.

Monument aux morts

Une demande d'inscription d'un Mort pour la France sur le monument aux morts a été faite auprès de la mairie. Il s'agit de M. Jean-Charles LAGARDE.

Boîte à lire



Une boîte à lire a été installée par le service culture de l'agglomération devant l'école.

Son principe est simple puisque l'utilisateur choisit un ouvrage, l'emporte et le lit... Il peut même y déposer des livres qu'il souhaite partager. Même s'il n'est pas obligatoire de restituer ensuite les livres empruntés, c'est en revanche fortement conseillé afin de les faire voyager auprès d'un maximum de personnes.

Commémoration du 11 novembre

En cette année du centenaire de l'Armistice, nous nous sommes réunis pour commémorer la fin de la Première Guerre Mondiale sous un soleil radieux. Les cloches de l'église ont retenti (tous nos remerciements à Marie-Laure ROUX) et ont annoncé à 11H00 précises, comme il y a cent ans, la fin de cette tragédie humaine qui a fauché plus de dix-huit millions et demi de vies de 40 nationalités différentes. Une cinquantaine d'Ausseviellois ont ressenti le besoin de se retrouver autour du Monument aux Morts pour célébrer ensemble la Victoire et la Paix, si précieuses et fragiles à la fois. Nous avons ainsi rendu hommage à toutes celles et tous ceux qui ont combattu et qui combattent aujourd'hui encore, au péril de leur vie, pour que nous soyons libres et vivions dans la Paix. Nous remercions également nos deux Anciens, M. ZYGMANOWSKI et M. IZOULET, de leur fidélité lors des commémorations.

Le pot de l'amitié a clôturé la cérémonie et a donné lieu à des échanges intergénérationnels. De plus, nous avons pu consulter un ouvrage riche en émotions, qui retrace la vie de Trois villages Béarnais pendant la grande guerre (POEY DE LESCAR, SIROS et AUSSEVIELLE).

B. LAZARO

PS : Quelques exemplaires sont disponibles à la vente à la Mairie, pour le compte de l'association Histoire et Patrimoine.

Restauration Scolaire

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées projette de créer une Société Publique Locale (SPL) pour la restauration scolaire.

Le prix sera fixé lors d'un prochain conseil municipal.

En accord avec la commune de SIROS, l'adhésion à la Société Publique Locale sera effective pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Point sur les travaux communaux

En cours :

- l'enfouissement des réseaux du centre du village,
- l'aménagement du chemin piétonnier,
- l'école : le nouveau jeu extérieur est installé, et les travaux des sanitaires sont terminés,
- la peinture au sol et les panneaux de signalisation seront réalisés au centre du village lorsque les travaux de voirie seront terminés.

Projet de transport idelis

IDELIS projette de mettre en place en 2019, un arrêt de bus sur l'ancien parking du Miey de Béarn ; le bus arriverait de Coopegaz, et descendrait par le village de Poey de Lescar. Les horaires des trajets seront communiqués dès le fonctionnement de cette ligne.

Atelier jeunes

Pendant les vacances de la Toussaint, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le dispositif « Atelier jeunes ». Nous avons donc proposé à six jeunes de participer à cet Atelier pour embellir le village. Ils ont été encadrés par les deux agents du service technique Thibaut MEYER et Nicolas DUSSAU durant toute la semaine du 22 au 26 octobre 2018 et nous les en remercions car tout s'est très bien déroulé. Les six jeunes se sont montrés enthousiastes et se sont bien investis dans les différentes activités proposées : ils ont coupé, désherbé les jardins au cœur du village ainsi que le cimetière et ont préparé et fleuri deux parterres situés l'un, chemin de la Serre et l'autre, rue de l'Ousse. A l'issue de ces cinq demi-journées, nous nous sommes retrouvés avec les parents et les jeunes pour le pot de l'amitié afin de leur remettre un diplôme qui atteste de leur contribution à l'embellissement du village.



B. LAZARO



Bon à Savoir

Civisme et respect d'autrui

Bornes à verre : par respect pour les habitants alentours, merci de ne pas déposer vos verres dans les bornes après 22 heures.

Pour rappel : ces bornes sont affectées uniquement au verre, non à des assiettes, couvercles etc... Nous constatons malheureusement que certains laissent toutes sortes de débris sur place...

Trottoirs : des arbres situés dans des parcelles privées perdent leurs feuilles, épines ... et tombent de ce fait sur les trottoirs ou dans la rue. Nous rappelons que les propriétaires, dans de pareils cas, sont tenus de balayer devant leur propriété. La propreté du domaine public est l'affaire de tous.

Indice de fermage

L'indice national des fermages s'établit pour 2018 à 103.05. La variation de l'indice national des fermages 2018 par rapport à 2017 est de -3.04%.

Travaux d'élagage en bordure d'une route départementale

Le Maire dispose du pouvoir de police lui permettant de faire exécuter d'office l'élagage des plantations qui empiètent sur les chemins ruraux ou sur les voies communales.

Brûlage des déchets verts :

Pourquoi, il est interdit de brûler ses déchets verts :

Quand on brûle à l'air libre des végétaux, les composés suivants sont émis dans l'atmosphère : particules en suspension, oxyde d'azote, hydrocarbure aromatique polycyclique, monoxyde de carbone, composés organiques volatils, benzène, dioxine et furane... Ce mélange ainsi que l'intensité des émissions sont encore plus dangereux lorsque le brûlage s'effectue dans des conditions dégradées (humidité des végétaux, association avec d'autres déchets...) et les effets sur la santé peuvent alors être aggravés !

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules fines qu'une voiture à moteur diesel récente qui parcourt 6000 km et produit jusqu'à 900 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km à la déchetterie !

Quelles solutions existent pour ne pas brûler ses déchets végétaux ?

Chez soi, la valorisation des déchets peut s'effectuer par :

- **le paillage avec broyat** (branchages, gazons) qui permet de protéger et fertiliser durablement les plantations. Cette solution, très simple et peu coûteuse, consiste à recouvrir le sol au pied des plants avec les déchets végétaux, de préférence broyés.
- **le compostage individuel**, qui concerne pratiquement tous les déchets organiques et permet ainsi de réduire les quantités de déchets à éliminer tout en nourrissant les sols. (des composteurs sont mis à disposition des particuliers par l'agglomération).
- **la tonte mulching** pour l'herbe broyée.

Pour des déchets plus encombrants ou ne pouvant être valorisés sur place, il y a la possibilité de déposer ses déchets végétaux dans les déchetteries de proximité où ils seront valorisés via des plateformes de compostage par exemple.

Le brûlage des déchets verts est interdit mais également **l'incinération de déchets de toute nature**, notamment sur les chantiers de constructions.

Attention !! Brûler ses déchets peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les cours d'eau



Lorsqu'un cours d'eau domaniale n'est pas entretenu, la Commune (ou l'EPCI compétent) peut-elle réaliser d'office les travaux nécessaires aux frais des propriétaires défaillants ?

Réponse : Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier* du cours d'eau. Cet entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à

son bon état écologique, ou le cas échéant à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. (article L.215-14 du Code de l'environnement). (source : newsletter service administratif intercommunal)

* Attention, toute intervention plus lourde est soumise, au titre de la loi sur l'eau, à déclaration ou autorisation.



Idelis : déplacement à vélo

IDecycle vous propose une nouvelle gamme de vélos (adultes, enfants, électriques ou non) à la location. Un jour, une semaine, un mois, 3 mois ou un an, vous choisissez la formule qui vous convient.

Pour tout renseignement : <http://www.reseau-idelis.com/1134-Location-toutes-durees.html>

Information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant et très difficile à détecter, il est invisible, inodore et non irritant. Il résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant grâce au bois, au charbon, gaz, essence, fioul ou éthanol. Maux de tête, nausées, vomissements sont les premiers signes qui doivent alerter. Pour limiter les risques d'intoxication au CO, six points clés sont à retenir :

- Avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage, production d'eau chaude et conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Au quotidien, aérer son logement au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air.
- Dans le cadre d'un achat, s'assurer de sa bonne installation et de son bon fonctionnement avant la mise en service, et exiger un certificat de conformité auprès de l'installateur.
- Pour l'utilisation d'un groupe électrogène, ne jamais le placer dans un lieu fermé (maison, cave, garage) et l'installer impérativement à l'extérieur des bâtiments).
- respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils, indiquées par le fabricant. Ne jamais faire fonctionner les chauffages mobiles d'appoint en continu, et ne jamais utiliser des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, barbecues etc...)
- en cas de soupçon d'intoxication : aérer les locaux, arrêter les appareils à combustion, évacuer les lieux et appeler les secours (le 15, le 18 ou le 112).

Un peu d'histoire : Les Maires depuis 1789

LES MAIRES DE		AUSSEVIELLE	
MAJOURAU Pierre	1789 - 1791	LAULHÈRE François	1870 - 1871
LOUSTAU Pierre	1791 - 1793	TEULÉ SENSACQ Michel, Firmin	1871 - 1881
BELLOCQ Baptiste	1793 - 1793	TEULÉ SENSACQ Joseph, Marie	1881 - 1883
CLOS Jean	1793 - 1796	TEULÉ SENSACQ Michel	1883 - 1900
LAULHÈRE Pierre	1796 - 1798	PLASTEIG CASSOU Pierre	1900 - 1908
CAMPAGNOLLE Jean-Pierre	1798 - 1799	TEULÉ SENSACQ Joseph	1908 - 1912
TEULÉ LABORDE Bernard	1799 - 1803	PLASTEIG CASSOU Pierre	1912 - 1925
CASTEIG dit CASSOU Jean-Pierre	1803 - 1808	COUSTILLE COSSOU Justin	1925 - 1947
NOUGUÉ Jean-Pierre	1808 - 1813	COUSTILLE Aimé	1947 - 1970
TEULÉ SENSACQ Jean-Pierre	1813 - 1831	LABASTIE Lucien	1970 - 1983
CAMPAGNOLLE Jean	1831 - 1835	DAURY Jean-Michel	1983 - 1995
LAULHÈRE Jean, Aîné	1835 - 1842	LOCATELLI Jacques	1995 -
TEULÉ SENSACQ Joseph, Marie	1842 - 1859		
TERCQ dit NOUGUÉ Jean	1859 - 1870		



Comité des Fêtes



Et de DEUX !



Vendredi 19 octobre, 20h15, dans une salle transformée, la petite troupe est prête pour démarrer la soirée sur le thème "La Chanson, Miroir de la Société". Le

public prend place et la salle est aussi remplie que celle de l'année dernière. Deux heures plus tard, les applaudissements et chacun y va de ses félicitations. Vivement le 11 octobre 2019 pour découvrir un autre thème.

Samedi soir, c'est la soirée "chansons en direct". Que de soucis pour l'organiser ! **Remo Gary**, notre chanteur principal, obligé d'être hospitalisé et opéré dix jours avant. Heureusement quelques coups de téléphone plus tard, **Paul Meslet** nous dit sans préambule "Je viens à Aussevielle". Ça y est ! Pas d'annulation. Il ne reste plus qu'à avertir les personnes qui avaient déjà réservé. La plupart ont accepté le changement et même si elles ne connaissaient pas Paul Meslet elles ont dit venir le découvrir!! Le spectacle continue malgré tout.

C'est **Alexia**, notre jeune artiste de 20 ans qui a ouvert les réjouissances. Elle vient juste de terminer la "licence chanson" à la faculté de Bordeaux Montaigne. Elle a chanté ses compositions, texte et musique, avec beaucoup de dynamisme, allant dans le public pour rendre hommage à Charles Aznavour en interprétant "Emmenez-moi" que les spectateurs reprenaient à chaque refrain.

Ensuite **Annelise Roche**, elle aussi issue de la licence chanson, mais dans un genre différent, plus poétique, d'une grande sensibilité et des textes de très bonne qualité. Elle était accompagnée par son musicien **Pierre Cheneau**, venant lui aussi de la fac de Bordeaux. Beaucoup d'applaudissements pour ces jeunes très prometteurs.

Et voilà maintenant **Paul Meslet** qui nous interpréta son répertoire fait de chansons bien ficelées, sans bavures, parlant de la poésie de tous les jours, mais pas seulement poétiquement. La chanson "Gueules cassées" en a ému plus d'un dans le public. *Paul Meslet, c'est de la tendresse, de l'humour ou de la colère, mais c'est toujours une belle voix et un moment dont on se souvient. Il était accompagné de Francis Jauvain. Pour celles et ceux qui ne le connaîtraient pas, sachez tout de même qu'il s'agit de celui qui pendant dix ans fut l'orchestrateur de Georges Moustaki ou encore Hugues Aufray, Paco Ibañez et bien d'autres...Des chansons "à texte"? Pas seulement, quand elle est réussie la chanson est autant à texte qu'à musique.*

« Faites comme moi, amis de la bonne chanson française, allez vers lui, il a beaucoup de choses à dire. Paul Meslet est un serviteur incontournable de la chanson française de qualité. La chanson rebelle, aussi, portée par de beaux mots : les siens! » (Hervé Boulais, blog La bonne chanson française.)

L'année prochaine, le festival, ce sera les 11 et 12 octobre. Marquez cette date, vous ne le regretterez pas. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à l'organisation et particulièrement celles et ceux qui ont logé les artistes.



ASC Siros Aussevielle

ASC Siros Aussevielle : une nouvelle équipe très active !

De son Assemblée Générale du 26 septembre dernier, la nouvelle équipe a fait un bilan très positif cette année encore : de belles manifestations, une équipe soudée et, à sa grande surprise, beaucoup de parents présents pour

aider à organiser la kermesse... parents qu'elle tient à remercier encore chaleureusement... en espérant autant d'aide durant cette nouvelle année scolaire !

Nouveauté cette année ? Le beau programme d'animations de l'association a été enrichi par des événements organisés avec d'autres associations comme Carnaval avec le Temps Libre et le foot de Siros, ou la PASSEM avec festival de Siros et le temps libre ou la marche aux lampions de La Ruche d'Aussevielle...

Tous ces événements - et le soutien des mairies de Siros et Aussevielle - ont généré un bénéfice de 480€ ... ainsi que le versement de 5100 € aux écoles pour participer au financement des sorties scolaires, projets pédagogiques, achats de livres et jeux, etc.

Les projets 2018-2019 ?

Photos de classes, chocolats de Noël et cadeaux personnalisés avec dessins d'enfants pour la fête des mères, Fête de Noël le 14 décembre à la salle des fêtes d'Aussevielle et bien sûr la Fête de l'école le 29 juin 2019 à Siros.

En espérant vous retrouver nombreux autour des enfants tout au long de l'année, l'association vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année.

Co-présidentes : Cécile Ariza et Delphine Petit - Secrétaire : Cécile Mannevy - Trésorière : Lydia André

Contact asc.sirauss@gmail.com



Croches Pattes

Noël 2018...

Cette année l'école de musique a fait un peu plus que le plein : avec 140 adhérents nous sommes au grand complet. L'ensemble vocal Blue's note est toujours présent le jeudi soir, mais nous avons dû ouvrir un nouveau créneau pour le chant dans la salle municipale d'Aussevielle, élargir tout le mercredi pour la batterie sur Poey ainsi que mettre en place un nouveau cours de formation musicale.

Pour la quatrième année consécutive, nous fêterons Noël à Aussevielle le 16 décembre prochain à 15h avec nos élèves. Nous vous attendons nombreux comme pour les éditions précédentes !

Bonnes fêtes à tous.

Eagle's Country 117

EAGLE'S COUNTRY, un nom qui fait penser au siècle dernier, à l'OUEST Américain, aux grandes chevauchées, aux diligences des pionniers venus du vieux continent à la recherche d'un nouveau monde. La route vers l'OUEST, espoir d'une vie meilleure symbolisée par la mythique Route 66, devenue par analogie en Béarn la nationale 117, aujourd'hui rebaptisée départementale 817. Route principale qui traverse AUSSEVIELLE.

COUNTRY, une danse ringarde allez vous penser, où l'on ne sait que frapper fort du pied avec des "boots" armés d'éperons, sans oublier la touche finale : le chapeau de cow-boy. C'est vrai, vous pouvez venir avec un "STETSON", chaussé de "SANTIAGS", mais l'habit ne faisant pas le moine, il vous faut surtout avoir "l'esprit country" : Convivialité, Partage, Amitié, Respect, Tolérance ... C'est une philosophie de Vie ! Bien sûr il faut aussi aimer la musique et la danse...

Justement, parlons de la danse et pour être plus technique il s'agit de "Country et Line Dance" (Danse en ligne). Nous adhérons à la Fédération Francophone de Country danse et Line Dance la FFCLD. Une image simple : le madison se danse bien en ligne !

Quand à la musique, les styles sont très divers : ballades, latino, irlandais, country, rock ...



L'an dernier (saison 2017-2018) nous avons dansé sur des musiques actuelles interprétées par Portugal The Man, Ed Sheeran, Ofenbach vs Nick Waterhouse, Charlie Puth, Sigala... plus Country avec Chad Brock, Shania Twain, Cat Beach ... carrément rétro avec The Bellamy Brothers, Neil Diamond, Shakin' Stevens, Bill Haley...

L'Association est née en 2009 à AUSSEVIELLE et nous fêterons nos 10 ans d'existence en 2019. Nous envisageons de faire un vide-grenier en mars prochain.

Venez nous rencontrer simplement pour voir, nos cours se déroulent le mardi à partir de 19 heures salle multi-activités, le meilleur accueil vous sera réservé. Pour en savoir plus : <https://eaglescountry117.wordpress.com>. Il n'y a qu'une seule règle : venir avec le sourire et prendre du plaisir.

Le Président des Eagle's

La Ruche

Ce sera Noël tout le mois de décembre à la Ruche d'Aussevielle !



Nous vous donnons rendez-vous tout le mois de décembre à La Ruche d'Aussevielle pour des ventes festives... car pour ces fêtes, nous avons sélectionné pour vous des offres très gourmandes ! Des offres locales bien sûr, mais aussi les spécialités fermières ou artisanales d'autres régions, proposées par des producteurs du réseau des « Ruches ». Un aperçu de cette liste 'à la Prévert' ?

Volailles fermières - poulardes, oies, pintades de Noël - mais aussi magnifique plateau de fromages, foie gras et autres "canardises", toutes les viandes de qualité issues d'élevages locaux de plein air, des recettes gourmandes de pâtes fraîches, des pains irrésistibles, des biscuits, des chocolats fins et

confiseries artisanales, des vins de Jurançon... Mais aussi des huîtres du Cap Ferret, des rillettes et filets de truite fumée des Pyrénées, du caviar de Neuvic, des truffes de Gironde, du sel de Guérande, des marrons d'Ardèche, du riz de Camargue, des champignons séchés d'Alsace pour embaumer les sauces... Et même de la vanille Bourbon, des épices, du gingembre, des fruits exotiques livrés pour nous en direct de... La Réunion! ... et beaucoup d'autres gourmandises encore à découvrir!

Toutes les informations sont déjà disponibles sur le site www.laruchequiditoui.fr/6076 (inscription gratuite et sans obligation d'achat)

Et à la grange Margalide, le 6 décembre prochain, La Ruche d'Aussevielle organise son grand marché de Noël, avec plus de 30 producteurs locaux fermiers et artisans, la venue de l'épicerie nomade bio et locale, la Vrac Mobile, des dégustations, des découvertes, un « apêruche » aussi bien sûr... une distribution festive pour découvrir les offres de nos producteurs pour mitonner vos menus de fête ou préparer vos cadeaux gourmands !

Lors de l'assemblée générale du 22 novembre, La Ruche d'Aussevielle a présenté le bilan de sa 4e année d'activité : 52 marchés éphémères où une cinquantaine de producteurs locaux ont distribué 1844 paniers à 195 familles ! La distribution hebdomadaire dans la grange où l'on peut rencontrer les producteurs, mais aussi voisins et amis, et partager ensemble un moment autour de la table des dégustations est toujours aussi appréciée... et les grands marchés festifs ont séduit habitués et nouveaux cette année encore !

Au-delà de son engagement pour une agriculture fermière de qualité, le "manger mieux, manger juste", La Ruche d'Aussevielle c'est aussi un "Jardin Partagé" (au centre du village, derrière la grange) et les très créatifs "Petits Ateliers" du mercredi (dans la salle du Bayle de Siros)... des activités bien sûr ouvertes à tous (plus d'informations : 06.28.32.13.75). Informations et commandes sur www.laruchequiditoui.fr/6076 (Inscription gratuite et sans obligation d'achat) et entrée libre au marché tous les jeudis de 18h30 à 19h30 à la grange Margalide, au centre du village, 1 chemin de la Bristette (attention, pas de vente sur place sauf sur les grands marchés).

Histoire et Patrimoine

TROIS VILLAGES BEARNAIS PENDANT LA GRANDE GUERRE

Trois associations, Histoire et Patrimoine d'Aussevielle, l'association du Gave à la Serre de Poey de Lescar et l'Association du Temps Libre de Siros (Atelier Siros Autrefois), ont décidé de réunir un collectif pour marquer particulièrement le centenaire de la Première guerre mondiale et de raviver le souvenir des modestes héros qui ont payé de leur vie leur engagement pour la défense de la Patrie.

Aussevielle et Poey avaient déjà programmé le spectacle « Incroyables Destins : deux musiciens dans la Grande Guerre » en 2014 et 2015 et Siros avait monté en 2017 une belle exposition.

La réalisation d'un livret pour garder le souvenir des recherches réalisées, s'est imposée.

La difficulté était que peu de soldats, tout comme les habitants de nos villages, ont laissé peu de souvenirs. Par une pudeur bien légitime, ils avaient peu parlé de leurs épreuves et de leurs souffrances et c'est chez Roger Lapassade, poète béarnais né à Aussevielle, que nous avons puisé des souvenirs de la vie au village pendant la guerre.

Aussevielle, par exemple, n'avait qu'une centaine d'habitants au tournant du siècle, qui vivaient pour la plupart du travail de la terre. Ce sont 21 soldats qui sont partis en août 1914, soit tous les hommes valides. Ne restaient que les femmes, les enfants et les anciens.

Dès le mois d'août, deux soldats sont tués et on imagine la chape de plomb qui s'est abattue dans le village. Le deuxième trimestre 1914 a été très meurtrier dans le Sud Ouest, car les régiments originaires de ces départements étaient en première ligne.

L'ouvrage se compose de trois parties, la vie rurale au tournant du siècle, si différente de la nôtre, la vie pendant la guerre et dans une troisième partie, le rappel du parcours des soldats morts au Champ d'honneur.

Il est en vente au prix de 10 euros auprès de l'association, 1 Chemin de la Bristette, Aussevielle.

Tél : 06 77 18 86 92

A noter le blog de l'association <http://histoireetpatrimoinedaussevielle.unblog.fr>. On peut nous retrouver aussi sur facebook.

Le spectacle « » Incroyables Destins quant à lui a connu un joli succès tout au long des représentations de ce mois de novembre, 370 personnes l'ont applaudi entre le dimanche 4 et le dimanche 11 novembre, à Bélus dans les Landes, à Lescar pour les scolaires et pour tous le lendemain et pour finir à Taron, près de Garlin.

Depuis 2014, plus de 700 personnes auront entendu parler de ces 2 musiciens, Lucien Durosoir et Maurice Maréchal, soldats dans les tranchées.

Merci à Jacques Ferret de l'association aussevielle@info pour la partie images et Jean Philippe Sillières, pour les lumières et le son ; un grand merci également à nos amis chanteurs et musiciens du quatuor Christéma qui grâce à leur talent en ont fait un spectacle de grande qualité.

Pierre et Claire Pouban-Cousté

Relais Accueil Parents Assistants Maternelles



Le Relais Accueil Parents Assistantes Maternelles de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées accueille parents, assistantes maternelles et enfants à Poey de Lescar à côté de la crèche « La Ninoère » ainsi qu'à l'Accueil de loisirs d'Artiguelouve, dans des locaux spacieux et bien adaptés aux besoins des publics. Les parents y sont accueillis quand ils recherchent un mode d'accueil pour leur enfant, un soutien pour l'embauche d'une assistante maternelle ou toute question d'employeur ou pour rencontrer d'autres parents dans le cadre du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) afin d'échanger autour de la parentalité et permettre à leur enfant socialisation et séparation progressive.

Les assistantes maternelles, accompagnées des enfants dont elles ont la responsabilité, sont invitées à des animations et des temps d'échanges destinés à leur professionnalisation et encadrés par les professionnelles du relais. Le journal du RAPAM, « Echos du Relais » est disponible chaque trimestre au relais pour connaître le planning des animations, découvrir des articles pédagogiques et aussi des informations autour du métier d'assistante maternelle, sur des questions de législation ou encore sur la vie du relais.

Pour tout renseignement : RAPAM 4 rue principale 64230 Poey de Lescar

Tél. : 05 59 68 86 37 - rammiej@agglo-pau.fr



Etat Civil

Félicitations

Pablo HERMANN né le 1^{er} juillet 2018

Aëline PECOT née le 17 juillet 2018

Shelly DOERR née le 15 novembre 2018

Clément DELAGE né le 29 novembre 2018



Heureux Mariage

Thierry VANDOORNE et Orlane YAOUANQ le 27 juin 2018

Aurélie METGE et Sébastien BIADOS le 4 août 2018

Alexandre SAINT-GERMAIN et Pierre SALA le 27 octobre 2018.



Sincères Condoléances

Jacqueline LABRIET le 11 août 2018

Christian POTHIER le 16 août 2018





Annonces



ARTISANS à AUSSEVIELLE ou résidant à AUSSEVIELLE

Pour nos prochains bulletins municipaux, nous vous proposons un encart publicitaire afin de vous faire connaître au sein de notre village.

Pour les professionnels intéressés, merci de faire parvenir votre plaquette sous format jpeg à la mairie.

Numéros d'urgence :

Pompiers : 18

Samu : 15

Police, gendarmerie : 17

SOS Médecin : 36 24

Pharmacie de garde : 3915

Allô Enfance en Danger : 119

SOS femmes battues : 3919

Numéros utiles :

ERDF Branchements et Raccordements :

Contact :

Pour tous clients de puissance < à 36 Kva :

ERDF Accueil Raccordement Electricité

5 Avenue Alsace Lorraine BP 549 65005 TARBES Cedex

Pour les particuliers : Tél : 09 69 32 18 69

Pour les professionnels : Tél. 09 69 32 18 70

Consommateurs : erdf-are-qs@erdfdistribution.fr

Producteurs : erdf-areprod-inf36-aqs@erdfdistribution.fr

ONCFS (office national de la chasse et de la faune sauvage) :

Permanences : 05 59 98 25 77 - : 05 59 98 25 78

Mairie : (animaux trouvés-écrasés..)

Horaires d'utilisation des appareils à moteurs thermiques ou électriques, notamment l'usage des tondeuses.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h00

Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi : 15h00 - 17h00

Mardi : 10h00 - 12h00

Jeudi : 14h00 - 18h00

Vendredi : 13h30 - 16h00



Le Maire, le Conseil Municipal et les Agents des services communaux vous souhaitent de Joyeuses Fêtes de Fin d'Année, et ont le plaisir de vous inviter aux vœux suivis du vin d'honneur et de sa galette



Le Dimanche 6 janvier 2019 à 16h dans la salle multi-activités.

